

Séance du 23 juillet 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Soares à M. Etcheto.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Vente de documents réformés.

La troisième vente de livres, CD et magazines désherbés de la médiathèque est organisée cette année le 8 septembre 2012, à la salle l'Albizia, et sera assurée par le personnel municipal. Pour mémoire, la vente a rapporté 1 937 € en 2010 et 2 271 € en 2011.

Comme lors des deux premières éditions, les documents concernés par la vente sont ceux qui, voués à la destruction pour des raisons d'obsolescence ou de manque de place et n'ayant pas d'intérêt pour la conservation, sont encore considérés en bon état.

Le prix des documents est de 2 € pour les romans, les bandes dessinées adulte, les disques-compacts, 1 € pour les documentaires adulte et les livres jeunesse et 0,10 € pour les magazines qui peuvent être vendus par lots.

La recette de la vente sera reversée, en cette année du port de Bayonne, à l'association Escale Adour qui gère le Seamen's Club (foyer des marins) pour permettre l'achat de matériel informatique permettant la communication des marins en escale avec leurs familles.

Les invendus, à l'issue de cette journée, seront éliminés suivant le circuit habituel de tri sélectif.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'organisation de cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son organisation ;
- de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus dans le cadre de la régie des recettes de la médiathèque municipale ;
- d'approuver le principe du reversement de la recette générée au bénéfice de l'association précitée.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.